Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20260629-220626_04-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Commune de LA CHAPELLE NEUVE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présent	Part au vote
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire et sous la présidence de Mme Hélène GUILLERMIC, Maire. La séance a été publique.

Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 2

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : M. ASMAKER Laurent, Mme BELIN Solenn, Mme DE PARSCAU DU PLESSIX Sissilia, M. FAUTRAD Benoît, M. GOBE Florent, Mme GOUËDIC Noëlle, M. GUILLEMET David, M. GUILLEMETTE Ludovic, Mme GUILLERMIC Hélène, Mme LE CALVE Maryvonne, M. LE MEITOUR Hervé, Mme LE PAIR Justine, Mme MATEL Véronique, M. MOËC Charles-Henri et M. RENAULT Marc.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil – GUILLEMETTE Ludovic

Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir :

Absent(s) Excusé (s) :

Date de la convocation : 16 juin 2026.

Date d'affichage : 16 juin 2026.

****

DELIBERATION N°220626-04 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB DE FLECHETTES GERONIMO LAGADEC

Le club de fléchettes Géronimo Lagadec sollicite une subvention exceptionnelle afin de soutenir l'organisation d'un concours de palets, manifestation sportive et conviviale contribuant à l'animation locale et au renforcement du lien social. Cette demande s'inscrit dans le cadre des actions menées par la collectivité pour encourager les initiatives associatives favorisant la cohésion territoriale et la pratique d'activités sportives.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, notamment son article imposant aux associations bénéficiaires de fonds publics de signer un contrat d'engagement républicain ;

CONSIDÉRANT que le concours de palets constitue une manifestation sportive et culturelle participant à la dynamique locale ;

CONSIDÉRANT que cette initiative s'inscrit dans les objectifs de la collectivité en matière de soutien aux associations et de promotion des activités sportives ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20260629-220626_04-DE

CONSIDÉRANT que le versement de cette subvention exceptionnelle sera subordonné à la présentation de justificatifs financiers attestant de la réalisation de l'action ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité :

- **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € au club de fléchettes Géronimo Lagadec pour l'organisation du concours de palets.
- **PRECISE que cette somme sera imputée au compte 65748 du budget principal.**

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire, Hélène GUILLERMIC

MAIRIE DE LA CHAPELLE NEUVE (Morbihan)